



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation :
Formation conduisant à un diplôme
conférant le grade de master



Diplôme de deuxième cycle supérieur
Direction de chœurs

Conservatoire national supérieur
de musique et de danse de Lyon

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon - CNSMD de Lyon
3 quai Chauveau - F-69005 Lyon

- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation du diplôme

Le diplôme de deuxième cycle supérieur *Direction de chœurs* conférant le grade de master vise à sanctionner la formation de chefs de chœur. Ce diplôme, délivré en France uniquement par le Conservatoire national supérieur de musique et de danse (CNSMD) de Lyon, permet l'apprentissage non seulement de la technique de direction de chœur (la gestique, la maîtrise du chant, etc.) mais aussi de l'interprétation (la connaissance du répertoire, la compréhension des textes musicaux, l'analyse du contexte historico-musical et de l'évolution du chœur et de son écriture à travers les époques, etc.). Ce cursus de deux années réparties en quatre semestres est articulé entre la direction de chœur et ses disciplines complémentaires et la rédaction d'un mémoire de recherche. Ce mémoire peut revêtir plusieurs formes et porter tant sur l'interprétation musicale que sur la pratique et le métier de la scène et ses évolutions permanentes, notamment par la question du rapport salle/scène et de l'adaptation des artistes aux nouvelles formes que prennent aujourd'hui les concerts.

Synthèse de l'évaluation

Evaluation réalisée en 2013-2014

- Appréciation globale :

Objectifs de la formation et modalités pédagogiques

La formation prépare les chefs de chœur dans les diverses déclinaisons du métier, tant du point de vue de la maîtrise de l'interprétation que des compétences liées au métier de la scène. Les objectifs très clairement définis et détaillés visent à la mise en situation professionnelle, l'apprentissage de la scène et une large capacité d'adaptation aux différents lieux, publics et répertoires. Les enseignements sont répartis en trois unités d'enseignement (UE), *i.e.* discipline principale, discipline associée et compétences associées. En commun avec le département « Voix », ces disciplines complémentaires, leurs volumes horaires et attributions de crédits européens (ECTS) sont spécifiquement adaptés à la formation. L'apprentissage des langues est obligatoire et en continu sur l'ensemble du 2^{ème} cycle. Les étudiants ont un contact avec des maîtrises d'enfants plusieurs fois par an sous forme de stages. L'articulation du 1^{er} au 2^{ème} cycle se fait par l'encadrement de la recherche qui, initiée en fin de 1^{er} cycle, est prolongée jusqu'à la fin du 2^{ème} par la réalisation du mémoire. L'encadrement de la recherche est très précisément défini et permet un suivi de l'étudiant tout au long des trois années. Cette formation s'adresse aux étudiants issus du CNSMD de Lyon qui ont validé leur sujet de recherche en 3^{ème} année ; elle est également ouverte à tout étudiant extérieur, sur concours.

L'organisation de la formation est très bien adaptée au futur métier de chef de chœur. Néanmoins il serait intéressant que les stages soient, non seulement axés sur les maîtrises d'enfants comme cela est déjà le cas, mais aussi sur les chœurs d'adultes, notamment dans un contexte plus professionnel comme le chœur de l'Opéra national de Paris ou celui de l'Orchestre national de France. Il pourrait également être envisagé que les étudiants aient un travail de retour sur ces stages sous forme de rapport écrit et qu'ils soient valorisés en ECTS. Cela les renforcerait d'avantage dans l'acquisition de compétences préprofessionnelles. Par ailleurs, malgré le choix déjà très complet des disciplines optionnelles, il semble manquer un cours d'édition musicale par informatique (logiciel Finale ou Sibelius, par exemple), ce qui serait très utile aux futurs chefs de chœur qui auront à arranger dans leur futures responsabilités. Enfin, le dossier fourni n'a pas permis d'apprécier les descriptions des contenus des disciplines complémentaires, ni les dispositifs particuliers pour les étudiants en situation contraignante.

Positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel

La formation est une des cinq formations délivrant le grade de master au CNSMD de Lyon. Elle accueille chaque année entre 2 et 6 nouveaux étudiants sur un total d'environ 570. Malgré ces effectifs limités, cette formation a une attractivité réelle car c'est la seule en France à délivrer ce diplôme valant grande de master, le CNSMD de Paris délivrant celui pour la direction d'orchestre. Il n'est pas mentionné dans le dossier l'origine des étudiants. Il serait intéressant, devant un effectif aussi restreint de savoir si cela est de la volonté de l'établissement ou du fait du faible nombre d'inscrits à l'examen d'entrée dans la formation.

L'établissement met fortement l'accent sur la préparation à la recherche et à la recherche proprement dite, présente dans les trois cycles. En témoigne notamment la désignation d'un directeur de la recherche accompagné d'un conseil de la recherche. Le 2^{ème} cycle est consacré à la réalisation d'un travail de recherche, initié en 1^{ère} année par un séminaire de méthodologie de la recherche, il est validé à la fin de la 2^{ème} année sous la forme d'un mémoire écrit. Les sujets abordés sont ouverts et particulièrement variés, allant d'aspect typiquement interprétatif à la réflexion sociologique ou pédagogique de la musique. Les six à huit séminaires de recherche annuels sont animés par des étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} cycles. Le conseil de la recherche, qui se réunit une fois par semestre, est chargé d'identifier les axes de recherche propres à l'établissement. L'ensemble du processus est supervisé tous les deux ans par un conseil scientifique composé de personnalités internationales.

Le CNSMD de Lyon est associé à plusieurs établissements d'enseignement supérieur au travers de l'école doctorale 3LA et du CHELs (Collège des Hautes Etudes - Lyon Science(s)), ce qui crée un environnement très favorable à la recherche. Le corps enseignant de très haut niveau est aussi un facteur très favorable à la recherche au CNSMD de Lyon. D'autres associations existent avec 80 établissements partenaires Erasmus en Europe et un échange spécifique a été mis en place pour la formation de chef de chœurs avec le conservatoire de Trente en Italie sous forme de visites respectives, aussi bien des étudiants que des professeurs. La mobilité, bien que présente à la fois sortante et entrante, est difficile à évaluer du point de vue statistique sur des effectifs aussi réduits. On peut regretter que le partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 ne soit effectif que pour le 1^{er} et le 3^{ème} cycle. Alors qu'ils semblent bien présents et nombreux pour d'autres formations de l'établissement, le dossier ne mentionne pas de partenariat spécifique avec un opérateur culturel pour cette formation.

Insertion professionnelle et poursuite d'études

Les données fournies par le dossier sont difficilement exploitables notamment du fait du faible effectif enquêté. Il apparaît cependant que le taux de réussite des étudiants est de 100 % au passage de la 1^{ère} à la 2^{ème} année et de 100 % voire certaines années de 200 % en fin de cycle, ce qui pose question. Comme remarqué plus haut, il est difficile de savoir si l'effectif de la formation est déterminé par la volonté de l'établissement de sélectionner fortement les candidats qui se présentent à l'entrée ou s'il est lié à une faible participation des étudiants à ce concours d'entrée. Proche de 100 %, le taux d'insertion professionnel est très important mais toujours sur un effectif trop faible pour être significatif.

Malgré toute l'attention du comité, le dossier fourni n'a pas permis d'évaluer correctement l'insertion professionnelle et la poursuite d'études. Ceci ne remet en aucun cas la qualité de cette formation, mais il serait judicieux de se doter d'un outil plus adapté à un effectif réduit comme il sera toujours le cas dans une formation aussi spécifique que celle de chef de chœur.

Pilotage de la formation

Le CNSMD de Lyon compte 180 professeurs et 65 personnels administratifs pour environ 600 étudiants. Pour la formation *Direction de chœurs*, l'équipe pédagogique est composée d'un professeur, de trois professeurs associés, de deux assistants ainsi que trois pianistes accompagnateurs. Cet effectif d'enseignants peut sembler élevé au regard des effectifs. Les compétences des enseignants, sont tout à fait adaptées au niveau de la formation. Le conseil pédagogique, composé des chefs de département, de professeurs et d'étudiants est l'organe essentiel pour l'évaluation et l'évolution des formations. D'après le relevé des réunions, il siège en moyenne trois fois par an et aborde un large éventail de questions pédagogiques. Il formule un avis sur le règlement des études validé par le conseil d'administration qui se réunit deux fois par an. Les modalités d'évaluation des étudiants consistent pour les enseignants à valider chaque semestre de chaque étudiant, via un portail extranet. Les épreuves finales pour la discipline principale se déroulent devant un jury externe, jury pouvant partiellement être externe pour les épreuves finales des disciplines complémentaires.

Les observations de l'Aeres ont été bien prises en compte, notamment par la création d'un poste de directeur de la recherche qui permet un meilleur choix des enseignants dans le suivi des mémoires de recherche, par l'amélioration des coefficients affectés au cours de méthodologie et au mémoire de recherche et par les précisions

apportées aux formes du mémoire validé en 3^{ème} année de 1^{er} cycle par une commission. Les liens établis avec l'Université Lyon 2 concernent plutôt les 1^{er} et 3^{ème} cycles mais la création du CHELs en 2013 permet une meilleure implication et structuration du CNSMD de Lyon avec les universités. Les disciplines complémentaires sont choisies par l'étudiant en lien avec le conseil d'orientation et le directeur des études, ce qui favorise la personnalisation du parcours autour de la discipline principale.

Outre le conseil pédagogique qui évalue et révisé les programmes et leurs modalités, l'observatoire de la vie professionnelle est l'organe d'autoévaluation de l'établissement. Il a établi le « contrat de performance 2012/2014 », long document qui parcourt dans le détail les différentes problématiques tant pédagogiques que matérielles ou financières qui questionnent un établissement comme le CNSMD de Lyon.

L'évaluation des enseignements par les étudiants et les diplômés ainsi que le pilotage de celle-ci ne sont pas mentionnés dans le dossier. Il semble que l'autoévaluation soit inexistante.

Le dossier est dans l'ensemble très clairement rédigé malgré quelques informations manquantes déjà citées plus haut. Le point le plus compliqué à évaluer concerne la statistique d'insertion professionnelle et de poursuite d'études, du fait du faible effectif de la formation. Les documents à destination des étudiants sont clairs et complets. L'annexe descriptive du diplôme est délivrée mais la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) est absente. Cette absence est manifestement consciente et expliquée par l'interrogation de l'établissement « sur l'adaptation de cette approche à un CNSMD », mentionnée dans le dossier.

- Points forts :
 - La qualité de l'équipe pédagogique.
 - La place de la recherche et son intégration à tous les cycles d'enseignement.
 - L'importance de l'infrastructure administrative.

- Points faibles :
 - L'attractivité de la formation malgré son monopole dans un conservatoire d'enseignement supérieur.
 - Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et diplômés.
 - Les données statistiques sur l'insertion professionnelle et l'origine des étudiants admis sont insuffisamment détaillées.

- Recommandations pour l'établissement :

La formation *Direction de chœurs* conférant au grade de master semble satisfaisante en ce qui concerne la qualité de son corps enseignant et l'importance de la place donnée à la recherche et son articulation pédagogique depuis la fin du 1^{er} jusqu'à la fin du 2^{ème} cycle. Il a été cependant particulièrement difficile d'évaluer certaines données, c'est pourquoi le comité d'expertise propose les recommandations suivantes :

- Mener une réflexion sur les effectifs de la formation, son attractivité et donc sa pertinence sous cette forme au sein de l'établissement.
- Mettre en œuvre un processus d'autoévaluation qui associe l'ensemble des étudiants et diplômés via des enquêtes de satisfaction.
- Se doter d'un outil d'évaluation mieux adapté pour ce type de formation à effectifs réduits afin de pouvoir présenter des données chiffrées complètes qui permettraient une meilleure appréciation des données et enjeux, notamment sur l'attractivité de la formation et sur l'insertion professionnelle des diplômés.
- Renforcer les partenariats avec des chœurs professionnels (Opéra de Paris, Orchestre national de France) pour la mise en place de stages.
- Etablir des fiches descriptives de chaque discipline détaillant les contenus, les objectifs, les modalités d'évaluation, les affectations d'ECTS.
- Prévoir la mise en place rapide d'un conseil de perfectionnement comme outil de pilotage de la formation.



Observations de l'établissement

Observations du CNSMD de Lyon concernant le rapport du comité d'expert de l'AERES évaluant la formation conduisant à un diplôme valant grade de master.

DIRECTION DE CHŒURS

• Points forts :

- La qualité de l'équipe pédagogique.
- La place de la recherche et son intégration à tous les cycles d'enseignement.
- L'importance de l'infrastructure administrative.

• Points faibles :

- L'attractivité de la formation malgré son monopole dans un conservatoire d'enseignement supérieur.
- Les modalités d'évaluation des enseignements par les étudiants et diplômés.
- Les données statistiques sur l'insertion professionnelle et l'origine des étudiants admis sont insuffisamment détaillées.

• Recommandations pour l'établissement :

La formation *Direction de chœurs* conférant au grade de master semble satisfaisante en ce qui concerne la qualité de son corps enseignant et l'importance de la place donnée à la recherche et son articulation pédagogique depuis la fin du 1er jusqu'à la fin du 2ème cycle. Il a été cependant particulièrement difficile d'évaluer certaines données, c'est pourquoi le comité d'expertise propose les recommandations suivantes :

- Mener une réflexion sur les effectifs de la formation, son attractivité et donc sa pertinence sous cette forme au sein de l'établissement.

La classe de Direction de chœurs, seule à assurer cet enseignement dans l'enseignement supérieur français, a montré son degré d'excellence en formant nombre de chefs de chœurs depuis sa création.

L'attractivité nationale et internationale de cette classe est forte en regard du nombre de candidats très supérieur au nombre de places disponibles et de la qualité de ceux-ci.

La classe est complète depuis de nombreuses années (soit 10 étudiants) et accueille plusieurs étudiants par an via le dispositif Erasmus. De plus, elle accueille une étudiante en troisième cycle Artist Diploma, qui finalisera son projet en avril 2015.

- Mettre en œuvre un processus d'autoévaluation qui associe l'ensemble des étudiants et diplômés via des enquêtes de satisfaction.

La procédure d'évaluation des enseignements par les étudiants est effectivement nouvelle pour le CNSMD de Lyon, existant toutefois de manière informelle. Il nous incombe de réfléchir et de mettre en place les conditions formelles de cette évaluation et répondre à cette préconisation qui ne figurait pas dans la précédente évaluation de nos formations par l'AERES.

- Se doter d'un outil d'évaluation mieux adapté pour ce type de formation à effectifs réduits afin de pouvoir présenter des données chiffrées complètes qui permettraient une meilleure appréciation des données et enjeux, notamment sur l'attractivité de la formation et sur l'insertion professionnelle des diplômés.

- La mission d'excellence de notre grande école et la nature hautement spécialisée de nos enseignements artistiques conduit à des effectifs relativement « réduits » au sein de chaque discipline (de 10 à 12 étudiants par classe, sur les 3 cycles, en discipline principale). C'est ainsi que la place des cours magistraux est effectivement réduite dans nos enseignements.
- Les études statistiques sont basées sur un travail d'enquête de l'observatoire de l'insertion, enquête chaque année approfondie.
- Si les données dont nous disposons donnent des informations intéressantes sur la nature et la qualité et l'insertion de nos étudiants, il n'en est pas moins important que nous approfondissions la méthode et affinons les procédures de l'observatoire des métiers au fil de la collation des résultats.
- Le suivi des parcours professionnels, même s'il est aujourd'hui de plus en plus complexe, nécessite effectivement une attention renforcée.

- Renforcer les partenariats avec des chœurs professionnels (Opéra de Paris, Orchestre national de France) pour la mise en place de stages.

- Les étudiants sont hebdomadairement confrontés au travail avec des chanteurs professionnels dans le cadre du Chœur Atelier. Ils ont ainsi été souvent en contact avec le Chœur de l'Opéra de Lyon et son chef titulaire. Les master class sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec l'Opéra, soit avec le chœur de l'Opéra, soit avec le Chœur Atelier. L'actuel chef titulaire venant d'être nommé à l'Opéra de Genève, nous allons continuer le partenariat avec le nouveau chef de chœur tout en gardant le lien avec son prédécesseur pour envisager des stages à Genève.
- Avec l'Orchestre national de Lyon, dans le cadre du renforcement du dispositif de l'initiation à la Direction d'orchestre, un contact est pris avec son directeur général afin d'envisager des situations de stage de la saison prochaine. Ce dernier a accueilli notre demande favorablement.
- Quant aux chœurs d'enfant, les étudiants travaillent régulièrement avec le chœur de la maîtrise de l'Opéra, dirigé par le professeur assistant de la classe du CNSMD. L'une de nos étudiantes en master 1 est d'ores et déjà sollicitée pour l'assister professionnellement à compter de septembre 2014.
- Depuis deux ans, des journées sont organisées par le professeur assistant, au sein de maîtrises différentes par leur statut : la maîtrise de la Loire, La maîtrise (religieuse) de Dijon.
- Par ailleurs la récréation du *Requiem* de Gérard Garcin mettra hebdomadairement les étudiants en contact avec 60 enfants de la maîtrise St-Jean, dont le directeur est sorti de la classe en 2012.
- De même, le *Requiem* de Fauré sera programmé dans le cadre de la saison du CNSMD dans l'effectif historique de la création à l'église de la Madeleine. Les étudiants seront responsables de la mise en œuvre des deux œuvres qu'ils dirigeront lors des concerts finaux.
- Un autre projet se fera en partenariat avec l'association MERL et permettra à un étudiant en master 2 de mener un travail autour de Maurice Ohana avec deux classes de CM2 jusqu'au Concert "Jeune Public" qui aura lieu le 25 mars 2015 au CNSMD de Lyon.

- Etablir des fiches descriptives de chaque discipline détaillant les contenus, les objectifs, les modalités d'évaluation, les affectations d'ECTS.

- Les fiches cursus, telles qu'elles existent par secteur, permettent de bénéficier des informations essentielles concernant les disciplines qui sont regroupées par départements, les conditions de déroulement des cursus étant ainsi regroupées par cohérence des disciplines (Cordes, Bois, Cuivres, Claviers, Voix et Direction de chœurs, Musique de chambre, Culture musicale, Création musicale, Musique ancienne, Formation à l'enseignement).
- Chacune de ces fiches n'en détaille pas moins l'ensemble des éléments propres à chaque cursus et est à même d'apporter à tous les étudiants ou postulants les conditions de l'enseignement qu'il recevront.
- Concernant la direction de Chœurs, la fiche cursus est accessible aux publics sur le site du CNSMD à l'adresse suivante :

<http://www.cnsmd-lyon.fr/wp-content/uploads/2012/07/direction-de-choeurs.pdf>

Le cursus y est décrit par cycle, par unité d'enseignement, comprend l'ensemble des disciplines et les obligations du parcours, les conditions d'admission, les processus de validation, les durées des enseignements et les ECTS correspondant.

- Les fiches cursus, qui figurent en annexe du règlement des études, ne peuvent être modifiées sans que l'avis du conseil pédagogique ait été sollicité. Il en est ainsi pour toutes les disciplines.
 - Des fiches techniques détaillées seront désormais déclinées pour chaque discipline instrumentale afin de répondre plus précisément à la demande de l'AERES.
- Prévoir la mise en place rapide d'un conseil de perfectionnement comme outil de pilotage de la formation.
- Le CNSMD de Lyon dispose d'un Conseil d'orientation pédagogique, rassemblant des représentants des enseignants et des étudiants, et se réunissant trois fois par an qui examine, évalue et décide des orientations essentielles de l'établissement. Ces décisions sont soumises à la validation de la tutelle lors des séances du Conseil d'administration.
 - Le rôle du Conseil d'orientation pédagogique semble déjà répondre pour une part aux conditions de pilotage de la formation souhaitées par l'AERES. La transparence des débats et des décisions entérinées par ce Conseil participent à une gestion ouverte et à la nécessité de donner la parole à chacun.
 - Par ailleurs, les cas individuels des étudiants sont discutés dans le cadre de la « Commission diplômes », propre au CNSMD de Lyon, se réunissant deux fois par an, et dans laquelle siègent des représentants des enseignants et des étudiants, et qui permet également de suivre précisément le parcours personnalisé de chaque étudiant et de proposer les aménagements qui paraissent nécessaires.
 - Dans le cadre d'un processus d'autoévaluation des formations en lien avec l'insertion professionnelle, le CNSMD de Lyon se montre particulièrement attentif à la préconisation de former un Conseil de perfectionnement dont la mission serait dédiée exclusivement à l'accompagnement et au pilotage des formations de second cycle.
 - Nous entamerons dès septembre une réflexion sur la constitution de celui-ci.
 - Les prochaines échéances électorales au conseil pédagogique permettront d'organiser dans le même temps l'élection de représentants des enseignants et des étudiants pour ce conseil de perfectionnement dont l'installation pourrait avoir lieu avant le début de l'année 2015.

- Le CNSMD de Lyon dispose d'un Conseil d'orientation pédagogique, rassemblant des représentants des enseignants et des étudiants, et se réunissant trois fois par an qui examine, évalue et décide des orientations essentielles de l'établissement. Ces décisions sont soumises à la validation de la tutelle lors des séances du Conseil d'administration.
- Le rôle du Conseil d'orientation pédagogique semble déjà répondre pour une part aux conditions de pilotage de la formation souhaitées par l'AERES. La transparence des débats et des décisions entérinées par ce Conseil participent à une gestion ouverte et à la nécessité de donner la parole à chacun.
- Par ailleurs, les cas individuels des étudiants sont discutés dans le cadre de la « Commission diplômes », propre au CNSMD de Lyon, se réunissant deux fois par an, et dans laquelle siègent des représentants des enseignants et des étudiants, et qui permet également de suivre précisément le parcours personnalisé de chaque étudiant et de proposer les aménagements qui paraissent nécessaires.
- Dans le cadre d'un processus d'autoévaluation des formations en lien avec l'insertion professionnelle, le CNSMD de Lyon se montre particulièrement attentif à la préconisation de former un Conseil de perfectionnement dont la mission serait dédiée exclusivement à l'accompagnement et au pilotage des formations de second cycle.
- Nous entamerons dès septembre une réflexion sur la constitution de celui-ci.
- Les prochaines échéances électorales au conseil pédagogique permettront d'organiser dans le même temps l'élection de représentants des enseignants et des étudiants pour ce conseil de perfectionnement dont l'installation pourrait avoir lieu avant le début de l'année 2015.


Le Directeur

Géry Moutier